

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF  
1'330'000.- pour financer les études des travaux de  
conservation et restauration de l'amphithéâtre romain  
d'Avenches**

du 22 juin 2021

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 1'330'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études relatives aux travaux de conservation et restauration de l'amphithéâtre romain d'Avenches.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 10 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'art. 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 22 juin 2021.

La présidente du Grand Conseil:

*S. Butera*

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*I. Santucci*

Date de publication : 6 juillet 2021